de fer Grand Trone et d'autres travaux publics importants furent commencés. capitaux anglais abondèrent en cette province; le gousset des annexionnistes s'est rempli et dès lors la loyauté leur est revenue et ne les a pas quittés depuis. Le traité de réciprocité aussi a largement contribué à raviver le commerce un instant paralysé par le mouvement annexioniste; et sous l'opération ce traité les intérêts matériels ont prospéré à un tel point qu'il sera possible de bien en apprécier les avantages que s'il est abrogé. Il n'est rien, M. l'ORATEUR, qui aurait pu me faire participer à ce mouvement annexionniste; cependant, force m'est d'avouer que les arguments apportés par les auteurs du manifeste étaient justes et logiques au point de vue matériel, et s'ils étaient bien fondés sur ce point, pourquoi ne le seraientils pas également aujourd'hui? Depuis les dix dernières années, nous avons joui de tous les avantages du commerce libre avec nos puissants voisins. Nous courons le danger de perdre ces avantages, et si nous les perdons, dans quelle condition se trouvera le pays trois ans après? Sous le rapport de nos productions agricoles et autres intérêts importants, ne sera-t-elle pas plus déplorable que jamais elle n'aura été pour nous? Ne suis-je pas dans le vrai, M. l'ORATEUR, en supposant que le retour des mêmes causes produirait encore les mêmes effets? Pour des hon. messieurs, c'est bien facile à dire " non, non," mais je maintiens que j'ai raison. D'ailleurs, c'est notre devoir d'examiner les choses sous leur vrai jour. Les impulsions de l'humanité ont été les mêmes dans tous les ages. Nous ne pouvons pas changer la nature humaine ni rendre les hommes honnêtes ou désintéressés au moyen de décrets législatifs. De plus, M. l'Ora-TEUR, je n'ai rappelé ces événements que dans l'espoir qu'ils exerceraient quelqu'influence sur l'esprit de quelques hon. meinbres, et qu'ils pourraient peut-être modifier l'opinion de certains députés qui, jusqu'ici, se sont montrés préjugés contre le projet d'union apporté par le gouvernement. Que l'histoire de ce continent soit arrivée à une période critique, est un fait universelle-Nous sommes à la veille de ment admis. bien grands événements, et il me fait peine d'avoir à dire qu'à notre égard un profoud sentiment d'hostilité existe chez nos voisins. Des faits qui se sont passés depuis le commencement de leur guerre ont, petit à petit, augmenté cette hostilité, laquelle a fini par

se manifester par des entraves apportées aux libres relations commerciales et par la menace de l'abrogation du traité de réciprocité. En présence de cet état de choses, si nous voulons, M. l'ORATEUR, ou rester alliés à l'Angleterre ou nous donner une existence nationale, il est de notre devoir de chercher les moyens à l'aide desquels nous pourrons, en restant sur notre territoire, avoir accès à la mer en toute saison; à l'aide desquels nous augmenterons en nombre, en richesse et en territoire; or, selon moi, M. l'ORA-TEUR, tous ces résultats nous pouvons les obtenir par l'union maintenant projetée. C'est parce que c'est là mon opinion que je suis prêt à accepter la mesure sans critiquer ses détails, car, sans cela, j'objecterais fortement à la partie qui a trait au développement du territoire du Nord-Ouest et à l'époque incertaine où il devra entrer dans la confédération. Je m'opposerais même complètement au principe fédéral, attendu que je lui préfère de beaucoup une union législative; mais, M. l'ORATRUR, je sais volontiers abnégation de cette préférence et j'accorde au gouvernement le plus grand mérite d'avoir pu faire autant qu'il a fait. Si nous ne devons pas avoir une union légis lative, nous aurons une confédération qui lui ressemblera beaucoup. A bien penser, on n'aurait jamais pu croire qu'une réunion de délégués de différentes provinces aurait pu s'entendre sur un projet qui put convenir à tous, et je pense que le gouvernement a de justes droits à la reconnaissance du pays pour les grands et pénibles travaux que lui a coûté ce projet. On ne doit pas oublier, M. l'ORA-TEUR, que ce projet de fédération adopté par les délégués n'est pas définitif, et que la chambre des communes ou le parlement de l'Amérique Britannique aura le pouvoir de le changer ou modifier selon que les intérêts du pays l'exigeront. Si l'on voit que le nystème fédéral ne fonctionne pas bien et que le peuple préfère gérer ses affaires locales par des conseils municipaux plutôt que par des législatures locales, il n'y aura qu'à s'adresser à cet effet, et d'une manière constitutionnelle, au parlement fédéral, qui pourra et consentira sans doute à prendre les moyens de remplacer par un système municipal les petits parlements provinciaux alors établis. Réellement, M. l'ORATRUR. le parlement fédéral aura le même pouvoir que nous avonsactuellement de changer, modifier ou amender pour tout le pays. Voilà pourquoi mon appui est assuré à cette mesure,